

**Collecte à Narbonne**  
**Les Restos du cœur ont vraiment besoin de vos dons**

Page 4

**Aude / Débat**  
**Filière viticole : les grands défis**

Page 2

JEUDI 5 OCTOBRE 2023 - midilibre.fr

1,30 € - N° 28439

# Midi Libre

Narbonne

## ACHETÉ 150 € DANS LE GARD QUI EMPOCHERA LES MILLIONS DU MASQUE AFRICAIN ?

4,2 millions d'euros ! Cette œuvre d'art du Gabon avait affolé les compteurs l'an dernier aux enchères à Montpellier. S'estimant trompés, les anciens propriétaires attaquent le brocanteur en justice. Le procès aura lieu fin octobre à Alès.  
**Pages Occitanie**



PHOTO JEAN-MICHEL MART

CASINO PERELADA  
 TOUR EXPERIENCE  
 VIVEZ UNE JOURNÉE D'ÉMOTION  
 LE MARDI 10 OCTOBRE  
 + D'INFOS EN PAGE 3

COUPE DU MONDE RUGBY FRANCE 2023  
 PHOTO MAXPPP  
**FACE À L'ITALIE DEMAIN  
 MAXIME LUCU,  
 DOUBLURE  
 DE CHOC**  
**Pages Sports**

**SANTÉ**  
**Tous centenaires...  
 les clés pour  
 bien vieillir**  
**Pages Occitanie**

La Santé  
 DEMAIN TOUS MA  
 PHOTO SYLVIE CAMBON

**MARSEILLE**  
**Une université  
 fermée à cause  
 des dealers**  
**Pages France / Europe / Monde**

PHOTO MAXPPP

**MONTPELLIER**  
**Ettore Scola  
 et les réalisatrices  
 catalanes à Cinemed**  
**Page Culture**

### Les Maires se mobilisent pour leur territoire

Jean-François SAÏSSET  
 Maire de Trausse - Minervois



Alors que l'Association des Maires de l'Aude (AMA) organise le 2ème Salon des Communes et des Territoires de l'Aude le vendredi 20 octobre prochain à Carcassonne, Jean-François Saïssset, maire de Trausse-Minervois et vice-président de l'AMA répond à nos questions.

#### RETROUVEZ NOUS

VENREDI 20 OCTOBRE 2023

AU CENTRE DE CONGRÈS  
 LE DÔME - CARCASSONNE



Vous êtes maire, adjoint(e), élu(e), agent... De quoi est-ce votre ?

70 exposants, 4 ateliers, 3 animations, 2 remis de trophées, 1 salon dédié aux collectivités

Vous êtes vice-président de l'AMA, pouvez-vous nous en dire plus sur les actions que vous menez au quotidien pour les élus du territoire ?

L'AMA regroupe l'ensemble des maires du département, elle constitue un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de réflexion entre élus. Afin de répondre aux avalanches administratives que nous subissons, en complément d'un soutien quotidien, l'AMA propose tout au long de l'année des formations adaptées aux maires, aux adjoints, aux conseillers municipaux, dans le but de faciliter l'exercice de nos missions et de répondre à nos questionnements.

Avec l'arrivée d'Eric Ménassé à la présidence de l'AMA en 2021, le bureau a été élargi et j'ai été élu vice-président chargé de lutter contre les agressions, incivilités et autres violences commises à l'encontre des élus de la République. Face au désarroi et à l'état de solitude dans lesquels on se retrouve en

pareil cas, nous nous sommes donc donnés pour mission de soutenir moralement et juridiquement nos collègues confrontés à ces actes inadmissibles.

Vous étiez présent lors de la 1ère édition du salon, que retirez-vous de votre expérience en tant que visiteur ?

En tant que visiteur du salon, ce qui saute aux yeux, c'est le nombre d'exposants ainsi que la diversité de produits et solutions proposées sur les stands. J'ai pu échanger avec de nombreux professionnels au sujet des nouvelles technologies « blanches » autour de l'eau et « vertes » en rapport avec l'énergie. Je retiens également le succès de l'atelier sur la divagation des animaux errants qui avait fait salle comble. J'ai surtout rencontré de nombreux collègues maires, tout au long de la journée, avec qui nous avons pu partager nos expériences, nos (nombreux) problèmes et nos solutions !

A quelles animations et quels temps forts avez-vous prévu de participer cette année ?

J'ai déjà réservé les créneaux de l'animation sur les constructions illégales et de l'atelier relatif à la lutte contre les dépôts sauvages, qui vont intéresser beaucoup d'élus. J'espère également pouvoir échanger sur la réutilisation des eaux usées, il n'a pas vraiment plu depuis deux ans dans notre Minervois. Je compte également aller jeter un œil aux démonstrations de désherbage et de nettoyage des espaces publics.

Je vous donne donc rendez au Dôme le vendredi 20 octobre prochain !

M 0274 - 1005 - 1,30 € - 0



PUBLI-REDACTIONNEL

# ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace.  
Contact : L'Agence Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020  
Courriel annonces.legales@midilibre.com

## AVIS PUBLICS

## ENQUÊTES PUBLIQUES

### PREFECTURE DE L'AUDE

#### RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de Fontjoncouse**  
**au lieu-dit « Deves » déposée par la société « HEXAGONE ENERGIE FTJ »**

Par arrêté préfectoral du 11 août 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 02 octobre 2023 au vendredi 03 novembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Fontjoncouse porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Deves » sur des terrains communaux en zone de garnigues.

La surface clôturée est de 61ha pour une puissance de 43 MWc. Les panneaux fixes sont orientés à 10° et de 2m de hauteur.

Le site comprenant en outre 12 postes de transformation et 1 poste de livraison pour une surface de plancher totalisant 262 m², des pistes et 4 citernes de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Richard FORMET, officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Fontjoncouse, siège de l'enquête — 12 Avenue Saint Victor — 11360 Fontjoncouse aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-fontjoncouse/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Fontjoncouse aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude — Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Fontjoncouse.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-fontjoncouse/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Fontjoncouse — 12 Avenue Saint Victor — 11360 Fontjoncouse à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Fontjoncouse au lieu-dit « Deves »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

[parc-solaire-fontjoncouse@democratie-active.fr](mailto:parc-solaire-fontjoncouse@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- Fontjoncouse, Coustouge, Thézan-des-Corbières, Saint-André-de-Roque-longue, Villesègue-des-Corbières, Durban-Corbières, Albas et Jonquières.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Fontjoncouse — 12 Avenue Saint Victor — 11360 Fontjoncouse :

- **lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h,**

- **lundi 23 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,**

- **vendredi 03 novembre 2023 de 14h30 à 17h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Fontjoncouse ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « HEXAGONE ENERGIE FTJ » — 4 rue Euler - 75008 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Gauthier Fanonnel, directeur de projets —

tél. : 06 83 50 10 75 — @ : gauthier.fanonnel@investisun.com

## RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de Canet-d'Aude au lieu-dit « Pont de Blaise » déposée par la société « TotalEnergies Renouvelables France »**

Par arrêté préfectoral du 08 septembre 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 02 octobre 2023 au jeudi 02 novembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Canet-d'Aude porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Pont de Blaise » sur une friche agricole.

La surface clôturée est de 5,6ha sur deux entités de 2,2 ha au nord et 3,4 ha au Sud pour une puissance estimée à 4,4 MWc. Les panneaux sont sur trackers et de 4,30m de hauteur maximale.

Le site comprenant en outre un bâtiment technique sur pilotis pour une surface de plancher de 63 m², des pistes et une citerne

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Prosper EKODO, pharmacien, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Canet-d'Aude, siège de l'enquête — 1 route de Raissac — 11200 Canet-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaïquecanetdaude/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Canet-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude — Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Canet-d'Aude.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaïquecanetdaude/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Canet-d'Aude — 1 route de Raissac — 11200 Canet-d'Aude à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Canet-d'Aude au lieu-dit « Pont de Blaise »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

[pontdeblaise@democratie-active.fr](mailto:pontdeblaise@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- Canet-d'Aude, Roubia, Paraza, Ventenac-Minervois, Raissac-d'Aude, Ville-daigne, Cruscades et Lézignan-Corbières.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Canet-d'Aude — 1 route de Raissac — 11200 Canet-d'Aude :

- **lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h,**

- **mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 17h,**

- **jeudi 02 novembre 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Canet-d'Aude ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

Le responsable du projet est la société SAS « TotalEnergies Renouvelables France » — Zac de Mazeran 74 rue Lieutenant de Montcabrier — 34500 Béziers.

Toutes les informations pourront être demandées à Mme Fiona SIMONNOT, chef de projets Energies Renouvelables direction développement — agence Languedoc-Roussillon — tél. 06.08.82.21.25 — mailto : fiona.simonnot@totalenergies.com

## PREFECTURE DE L'AUDE

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 28 septembre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du **16 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus**.

Le projet de régularisation portant transfert de la rue du Pech d'Engiscle dans le domaine communal de Sainte-Valière, porté par la commune de Sainte-Valière, est soumis à une enquête publique conjointe (déclaration d'utilité publique et parcellaire) en vue de son classement dans le domaine public communal.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie sont tenus de fournir les indications énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Le commissaire enquêteur est M. Christian MINE, directeur de service commerce et tourisme CCI en Artois, en retraite.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire seront déposés à la mairie de Sainte-Valière — 8 place de l'église, 11120 SAINTE-VALIERE, siège de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les dossiers seront par ailleurs consultables en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

- gratuitement sur un poste informatique à la préfecture de l'Aude (52 rue Jean Bringer — 11 000 Carcassonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial — Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire).

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'utilité publique et les limites des biens à exproprier :

directement sur les registres d'enquête ;

par correspondance à l'attention de M. Christian MINE, commissaire enquêteur à la mairie de Sainte Valière ;

transmission par voie électronique : à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-ste-valiere-pech-engiscle@audef.gouv.fr](mailto:pref-ste-valiere-pech-engiscle@audef.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Sainte-Valière, aux jours et heures dans les lieux suivants :

- **Lundi 16 octobre 2023 entre 9h00 et 12h00**

- **Mercredi 25 octobre 2023 entre 9h00 et 12h00**

- **Vendredi 03 novembre 2023 entre 13h30 et 16h30**

Les observations et propositions :

- écrites et orales, portant sur l'enquête publique conjointe seront également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences.

- formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à la disposition du public au siège de l'enquête.

- reçues via l'adresse mail dédiée seront mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude, dans les meilleurs délais possibles, au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée pendant une période d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes et sera déposée :

- à la mairie de Sainte-Valière,

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

Au terme de l'enquête, le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et rendant cessibles les parcelles concernées.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### MODIFICATION

#### SCI SEMAIL

Société civile immobilière au capital de 53 357,50 €  
Siège social : 68 rue Clovis Chirin 63170 AUBIERE  
441 571 387 RCS CLERMONT-FERRAND

#### AVIS

Par délibération du 15/09/2023, l'AGE a décidé la réduction du capital social passant de 53 357,50 euros à 350 euros par réduction de la valeur nominale de chaque part détenue. L'AGE a également décidé de transférer le siège social de la SCI SEMAIL au 29 Impasse du Pressoir - Lotissement les Jardins de Syrah à SAL-LÈLES-D'AUDE (11590) à compter du 1er octobre 2023. Les articles 4 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Narbonne.



Annonces légales  
Vie des sociétés  
Ventes aux enchères  
**SERVICE SPÉCIALISÉ**  
**04 3000 2020**

Sur simple demande par courriel à [annonces.legales@midilibre.com](mailto:annonces.legales@midilibre.com) ou sur [www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr)

**PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS**

**Nous assurons les meilleurs délais de parution**

*Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et un justificatif.*

sur **legale-online.fr** ou contactez-nous au **04 3000 2020**

## Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre **service d'alerte gratuit** et disposez des avantages offerts par [www.midilibre-marchespublics.com](http://www.midilibre-marchespublics.com)

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

[www.midilibre-marchespublics.com](http://www.midilibre-marchespublics.com)

Partenaire de : francemarchés.com

**Midi Libre**

VOTRE JOURNAL EST LOCAL VOTRE CONSEILLER AUSSI



A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h

**04 3000 30 34**

N° non surtaxé

[Abonnements@midilibre.com](mailto:Abonnements@midilibre.com)

Accédez à votre compte en ligne sur **Midilibre.fr** pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique\*

**Créez votre compte !**

- ✓ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✓ Rendez-vous sur le site [profil.midilibre.fr](http://profil.midilibre.fr)
- ✓ Téléchargez l'application Midi Libre, Le Journal pour une lecture optimisée et mobile.



\*Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics



Devis et attestation de parution immédiats  
 Paiement en ligne sécurisé

[www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr)